



Règlement Gymnastique Douce Séniors Ville de Pézenas

Le Service des Sports de la Ville de Pézenas organise et encadre l'Activité Gymnastique Douce ouverte en priorité aux personnes à la retraite qui souhaitent s'entretenir physiquement et continuer à nouer des liens sociaux grâce à une activité physique adaptée.

ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT

- Les séances de 1 heure ont lieu 2 fois par semaine durant le temps scolaire.
- Pas d'activité durant les petites et grande vacances (Toussaint / Noël / Février / Pâques / Eté).
- Cotisation à l'année (début Octobre / fin mai) pour 2 cours par semaine.
- Une période d'essai de 2 séances est prévue pour les nouveaux adhérents. Un remboursement sera possible uniquement par virement bancaire et sur présentation d'un RIB.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION – INSCRIPTION ET PAIEMENT

L'accès à l'activité Gymnastique douce est subordonné au paiement d'une cotisation pour l'année sportive et à la constitution d'un dossier d'inscription individuel.

Ces démarches peuvent se faire :

- Sur le Portail Famille : <https://pezenas.portail-familles.net> = démarche dématérialisée – Paiement CB
- Au service des sports de la Mairie - 2ème étage (Paiement par chèque et espèce uniquement)

Le dossier d'inscription doit contenir :

- La fiche de renseignements complétée, datée et signée
- Un certificat médical d'aptitude aux APS (pas de questionnaire de santé)
- Un justificatif de domicile pour les Piscénois (EDF, eau, avis imposition, taxe foncière)
- Le règlement intérieur daté et signé

ARTICLE 3 : VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

La Ville de PEZENAS décline sa responsabilité pour les affaires personnelles des usagers oubliées à la fin de la séance.

ARTICLE 4 : SECURITE DES USAGERS

La Municipalité se réserve le droit de réduire le temps de pratique sans réduction de tarif ou remboursement et ce pour des raisons de **sécurité** :

- Problème technique sur les installations (travaux intérieurs et extérieurs).
- Contraintes sanitaires liés à des épidémies ou pandémies.

ARTICLE 5 : DISCIPLINE ET REGLE DE VIE


L'utilisateur, en s'inscrivant à l'activité Gymnastique Douce doit :

- Ne pas être porteur de lésion cutanée ou de tout autres affections.
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique sportive et pratiquer l'activité uniquement en chaussettes, chaussons de danse ou baskets de salle réservés exclusivement à cet effet.
- Veiller à la qualité de ses assurances (responsabilité civile).
- Adopter une attitude correcte. Tout comportement gênant ou dangereux pour le bon déroulement de l'activité est susceptible d'exclusion partielle ou définitive.

La Ville de PEZENAS décline sa responsabilité en cas de non observation du règlement et expulsera les contrevenants qui ne pourront prétendre à un quelconque dédommagement.

Je soussigné(e)----- reconnait avoir pris connaissance du règlement des vacances sportives.

Pézenas, le :
Signature


GUIRAUD Thomas
Adjoint au Maire
Délégué à la Jeunesse et Vie Associative